



**Rapport de la réunion du 14 mai 2021 tenue au Ministère de la Justice
entre Me Mawete Fakana Fidel, Point Focal de la RDC au processus
d'examen de la mise en œuvre de la CNUCC
et**

**M. Heri Bitamala, Directeur Exécutif du Centre de Recherche sur
l'Anti-Corruption (CERC), accompagné de son Assistant Exécutif chargé
du plaidoyer et de l'engagement politique, Me Musa Nzamu**



Figure 1 : A gauche Monsieur Heri Bitamala, Directeur Exécutif du Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption, A droite, Monsieur Mawete Fakana, Point Focal de la RDC au Processus de revision de la CNUCC

Introduction

Après avoir essayé pendant plusieurs jours de repérer le point focal de la RDC au processus d'examen de la mise en œuvre de la CNUCC à Kinshasa, nous avons finalement reçu des informations téléphoniques de M. MAWETA FAKANA Fidèle, ayant un bureau au Ministère de la Justice. Nous l'avons appelé directement pour organiser une réunion de travail. Le 14 mai 2021 à 11h00, a été réservé pour notre entretien.



I. Présentation de CERC.

Après notre présentation, le Directeur Exécutif a pris la parole pour d'abord (1) présenter notre organisation, CERC, et ensuite (2) présenter la raison de notre présence et la raison pour laquelle nous voulions rencontrer le point focal de la RDC au processus de révision de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC).

Le Directeur Exécutif a indiqué que CERC avait également exprimé son intérêt à participer au processus d'examen aux côtés d'autres organisations de la société civile en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption par la République Démocratique du Congo. D'où la nécessité d'échanger des points de vue et des considérations avec le point focal.

2. Présentation de Monsieur MAWETE FAKANA Fidèle et du Processus de révision de la mise en œuvre de la CNUCC par la République Démocratique du Congo

En prenant la parole, le point focal a d'abord précisé qu'il est le Coordonnateur de la Cellule Technique de lutte Contre l'Impunité et la Corruption créée le 18 mai 2009 par un décret portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule Technique de lutte Contre l'impunité et la Corruption. Malheureusement, ce décret n'avait jamais été mis en œuvre. Ce n'est qu'en 2014, avec l'arrivée de Monsieur Alex Tambwe MWAMBA au Ministère de la Justice, que ce décret a été mis en œuvre.

Des missions de la Cellule Technique :

Les missions de la cellule technique contre l'impunité et la Corruption sont les suivantes :

- Relever et dresser le tableau de tous les actes criminels impunis ;
- Suivi des procédures en cours devant les cours et tribunaux (suivi des injonctions du ministère de la justice) ;
- Élaborer la politique criminelle du gouvernement congolais ;



- Suivi et évaluation des actions du gouvernement congolais dans la lutte contre l'impunité, etc.

Du Processus d'examen de mise en œuvre de la convention :

Abordant la question du processus de révision, M. Mawete a d'abord présenté la situation générale depuis la ratification de la CNUCC par la RDC.

Au premier cycle de la révision de l'application de la Convention : 2010-2016, la République démocratique du Congo a été choisi comme pays examinateur du Seychelles, du Costa-Rica et de la Côte d'Ivoire et a été examiné pour ce premier cycle par l'île Maurice et le Vietnam. Le premier cycle examinait le chapitre 3 et 4 de la CNUCC.

Pour le second cycle : 2016-2021. La République Démocratique du Congo est examinée par la Libye et la Zambie en ce qui concerne le chapitre 2 et 5 de la convention. Ce processus est soutenu par l'utilisation du logiciel « OMNIBUS », Conçu comme une liste de contrôle d'auto-évaluation de la CNUCC. Le logiciel d'enquête omnibus est utilisé par les pays des examinateurs et les pays examinés pour évaluer la conformité de la législation nationale avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles et la Convention des Nations Unies contre la corruption ; d'identifier les besoins en matière d'assistance technique et juridique partager et de partager les bonnes pratiques.

M. MAWETE a précisé que depuis avril 2020, les efforts sont en train d'être mené par la République Démocratique du Congo pour une mise en place d'une aide-mémoire synthétisant les actions prioritaires, conformément aux recommandations du FMI. Il en a de même de l'avant-projet de loi de lutte contre la Corruption.

Le Directeur Exécutif de CERC a pris la parole pour poser une question très importante en ce qui concerne la participation de la société civile dans le processus d'examen.



Quelle est le rôle et la place de la société civile dans tous ce processus ?

M. MAWETE s'est limité à dire que les organisations de la société civile sont invitées aux sessions et aux examens, sans mentionner ces organisations. Pendant qu'il s'agit pourtant d'une règle d'or pour une mise en œuvre transparente du processus d'examen de la mise en œuvre de la Convention par les pays signataires.

Quant à la question de savoir quelle sont les organisations de la société civile qu'ils travaillent ensemble, M. MAWETE n'a mentionné que quelques organisations, certaines dont c'est la première fois que l'on entend parler notamment : LICOCO, COCOLICO; les différents Barreaux de la République ; ACTION PONJO PONJO et la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

En conclusion

Les révisions et évaluations périodiques des instruments juridiques et des mesures administratives doivent être effectuées d'une manière efficace et coordonnée qui encourage la participation de la société civile. La société civile ne doit pas prendre place en termes de formalités, mais plutôt une partie prenante de taille dans les assises d'examen pour prévenir et combattre la Corruption.

Notons que les Articles 5 et 13 de la CNUCC soulignent particulièrement l'importance de la participation de la société civile à la lutte contre la corruption. A cet effet, en tant que membre ordinaire de la [Coalition pour l'implémentation de la CNUCC depuis 2020](#), CERC a été désigné par la Coalition pour la mise en oeuvre de la CNUCC, pour produire le rapport parallèle de l'application de la CNUCC par la République Démocratique du Congo.

Voici de manière systématique l'économie de notre réunion avec Monsieur MAWETE FAKANA Fidèle, le point focal de la République Démocratique du Congo au processus de révision de la CNUCC, tenue au Ministère de Justice à Kinshasa, le 14 Mai 2021